

MISSION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

TEXTE SOUS EMBARGO

COMMUNIQUE No.38A

A NE PUBLIER QU'AU
MOMENT DU DISCOURS

le 10 octobre 1967

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

Bureau de Presse
866 United Nations Plaza
NEW YORK, N.Y.
Plaza 1-5600

RHODESIE DU SUD

Texte de la déclaration prononcée le 10 octobre
par le représentant du Canada à la Quatrième
Commission, M. Gérard Pelletier, député, secrétaire
parlementaire du Secrétaire d'Etat aux Affaires
extérieures.

Monsieur le Président,

La délégation du Canada a déjà eu l'occasion de vous féliciter de votre élection. Nous désirons maintenant offrir nos félicitations à M. Braithwaite dont nous avons appuyé avec plaisir la nomination au poste de Vice-Président, et à Monsieur Dashtseren, notre rapporteur, qui ont été élus à l'unanimité. La Quatrième Commission ne peut que se féliciter de la composition de son Bureau. Notre délégation accueille également avec plaisir le nouveau sous-secrétaire, Monsieur l'Ambassadeur Djermaakoye.

M. le Président, mon gouvernement a toujours soutenu, aussi bien aux Nations Unies qu'aux conférences du Commonwealth, qu'il est absolument inadmissible que l'organisation d'une société soit fondée sur un système de discrimination raciale qui permet à une minorité de Blancs de dominer la vie politique et économique de la grande majorité des habitants. Les Nations Unies tentent depuis plusieurs années déjà de déterminer comment la Rhodésie pourrait accéder à une indépendance fondée sur l'égalité entre tous les citoyens. Nos efforts n'ont pu porter fruit à cause de l'opposition inflexible de la majorité blanche qui se barricade derrière sa déclaration unilatérale d'indépendance, un geste clairement illégal. La collectivité internationale a condamné à plusieurs reprises cette déclaration unilatérale d'indépendance du régime de Salisbury et aucun gouvernement n'a reconnu cette indépendance. La priorité accordée à l'étude du problème rhodésien, l'adoption de nombreuses résolutions à ce sujet par l'Assemblée générale et les décisions historiques du Conseil de Sécurité, qui ont abouti à une déclaration qualifiant la situation en Rhodésie de menace à la paix et à la sécurité internationale, prouvent bien que cette question constitue pour les Nations Unies un souci majeur.

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

ion du Canada a été en l'occurrence
votre élection. Nous désirons maintenant obtenir
à M. Baskin dont nous avons eu l'honneur
de vous en faire part à l'occasion de votre
élection de la composition de son Bureau. Nous
aimons avec plaisir le nouveau sous-secrétaire
à l'Énergie.

ident, son gouvernement a
des qu'une conférence
de l'organisation
mission locale qui
politique et économique
de l'État tout

Le gouvernement du Canada reconnaît que le Royaume-Uni a des responsabilités très spéciales à l'égard de la Rhodésie et continuera d'appuyer les mesures qu'il prendra pour amener l'institution d'un gouvernement constitutionnel dans ce territoire. Dans sa déclaration à l'Assemblée lors de la discussion générale, le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a réaffirmé que le Canada s'oppose à l'octroi de l'indépendance à la Rhodésie, aussi longtemps que la règle de la majorité n'y sera pas établie. Nous attendons avec impatience que s'accomplissent des progrès visibles vers l'établissement d'un tel régime.

J'ai mentionné plus tôt les décisions du Conseil de Sécurité d'appliquer d'abord des sanctions économiques volontaires puis, en décembre dernier, d'imposer une interdiction formelle touchant le commerce des produits de base avec la Rhodésie. Avant même que les Nations Unies ne demandent l'institution de ces sanctions obligatoires, le Canada, comme il l'avait déclaré devant cette Commission l'an dernier, a interdit complètement, sauf quelques très rares exceptions pour raisons humanitaires, tout échange commercial avec la Rhodésie; cet embargo est toujours en vigueur. Mon pays a communiqué régulièrement la statistique de son commerce avec ce pays, comme le Secrétaire général l'avait demandé dans sa Note du 13 janvier 1967. Nous avons été impressionnés par le grand nombre de pays qui ont cessé tout commerce avec la Rhodésie touchant les articles interdits par le Conseil de Sécurité le 16 décembre 1966. Nous sommes toutefois inquiets de constater que la décision du Conseil n'est pas pleinement respectée. On ne pourra réaliser les objectifs des Nations Unies relatifs au problème rhodésien que si tous les pays acceptent de se soumettre intégralement à la décision du Conseil de Sécurité. Sans doute existera-t-il toujours des échappatoires, mais les efforts sérieux et déterminés accomplis par chacun pour mettre en pratique les résolutions du Conseil de Sécurité permettront d'en accroître l'efficacité.

Notre délégation attend donc avec impatience le rapport sur l'effet des décisions du Conseil, document que le Secrétaire général se propose de déposer au Conseil de Sécurité. Il est évident que les mesures prises jusqu'ici ont eu un certain effet sur l'économie de la Rhodésie touchant en particulier son industrie du tabac qui est l'une de ses plus importantes sources de devises étrangères. Mais je dois admettre en toute franchise que l'effet des sanctions n'a été ni aussi rapide ni aussi déterminant que nous l'avions espéré. Il ne faut toutefois pas oublier les répercussions à longue échéance des sanctions obligatoires contre le régime illégal. Même si nous reconnaissons que ce régime a réussi jusqu'à présent à parer en partie aux répercussions immédiates des mesures décidées par le Conseil de Sécurité, l'effet cumulatif de ces sanctions, à plus longue échéance, sera certainement plus marqué. On a fait en cette Assemblée et ailleurs diverses propositions visant à l'application de sanctions plus efficaces. Nul doute que le Conseil de Sécurité décidera à la lumière du rapport du Secrétaire général de l'opportunité de prendre de nouvelles mesures obligatoires. Je désire assurer la Commission que le gouvernement du Canada étudie sérieusement cette question et qu'il énoncera plus en détail, en tant que membre du Conseil de Sécurité, son opinion sur la question, lorsque le Conseil examinera de nouveau le problème de la Rhodésie.

[Faint, illegible text covering the majority of the page, possibly bleed-through from the reverse side.]



Monsieur le Président, l'Assemblée générale a déjà adopté des résolutions préconisant le recours à la force pour mettre fin au régime illégal en Rhodésie. La Commission est au fait que mon gouvernement ne peut pas appuyer de telles recommandations. La délégation du Canada déclarait l'an dernier à la Commission que cette attitude lui était dictée par deux considérations principales: d'abord, le prix qu'il faudrait payer, aussi bien en vies humaines qu'en matériel, pour la mise en oeuvre d'une telle mesure; ensuite les graves répercussions politiques, sociales et économiques qu'elle déterminerait, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Rhodésie. Nous continuons de croire que l'attitude la plus juste consiste à rechercher un règlement pacifique de ce grave problème. La Charte suggère des moyens de faire respecter les décisions des Nations Unies sans recours à la force, et le Conseil de Sécurité a déjà franchi une étape importante en acceptant pour la première fois d'imposer des sanctions économiques obligatoires. L'adoption de ces mesures par le Conseil prouve que le monde entier refuse de reconnaître ce régime illégal. Nous croyons que le but de ces mesures n'est pas seulement d'isoler et de contraindre mais aussi d'amener un changement d'attitude. Nous continuons d'espérer que le régime illégal acceptera un jour de se plier aux exigences du monde moderne et que la Rhodésie deviendra une société multiraciale, fondée sur des principes de l'équité, de la non-discrimination et sur l'obligation d'accorder à tous les citoyens des chances égales de réussite. Ce jour-là, je suis certain que le monde entier sera fier d'accueillir la Rhodésie, gouvernée selon la règle de la majorité, dans les rangs des pays amis du progrès.

